

Direction : Direction Générale

Affaires Foncières et Juridiques

REF : FONCIER2005013

Signataire :

OBJET : 16 rue Molière : cession d'un terrain cadastré AK N° 265, au profit de M. et Mme BILLIOT

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les courriers de M. et Mme BILLIOT en date du 19 mai 2004 et 24 septembre 2005,

Vu les lettres de la Ville d'Aubervilliers du 27 mai 2004 et 19 septembre 2005,

Vu l'avis des services fiscaux en date du 13 septembre 2005,

Considérant l'intérêt à céder, aux propriétaires mitoyens, le terrain de 50 m² situé 16 rue Molière,

A l'unanimité,

DELIBERE :

Article 1 : Décide de céder à monsieur et madame BILLIOT un terrain de 50 m² cadastrée AK N° 265, situé 16 rue Molière à Aubervilliers.

Article 2 : Le prix de cession est fixé à 5.000 €uros, libre de toute occupation.

Article 3 : Autorise le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824

Le Maire